

Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le treize du mois de novembre, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Absent excusé : Gisèle DUCHESNE (pouvoir donné), Antoine DUPUY (pouvoir donné), Thierry CRESCENCE

Absent : Monique DEMANGE, Gwenaëlle MOREIRA

Décisions prises au titre des délégations du Maire

Madame le Maire a dû, au vu des délais, signer 3 demandes pour lesquelles la commune ne préempte pas (Maison au 62 rue du Moulinet sur terrain de 1.961 m², maison au 26 rue de la Golotte sur terrain de 1.795 m² et maison au 1517 route de Montargis sur terrain de 4.232 m²).

Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 8 août 2015 a instauré un nouveau seuil d'habitant pour les intercommunalités. Toutes les communautés de communes de moins de 15.000 habitants doivent se regrouper avec d'autres communautés de communes pour atteindre ce seuil de 15.000 habitants. Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale doit être approuvé par le Préfet au plus tard le 31 mars 2016. De ce fait, la Communauté de Communes de Lorris envisage de fusionner avec la Communauté de Communes de Bellegarde et la Communauté de Communes de Chatillon-Coligny ce qui dépasserait le seuil de 15.000 habitants pour passer à 28.235 habitants. Un projet, présenté devant la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du Loiret du 13 octobre 2015, est à approuver par les conseils municipaux concernés avant mi-décembre. Le Conseil, par 3 voix contre, 5 pour et 8 abstentions avalise ce projet.

Transfert de la voirie des Bruyères de Rues dans le domaine public

Le transfert de la voirie des Bruyères de Rues, dans le domaine public, est d'actualité depuis 1992. En 2013, une procédure, avortée en 1992, a été relancée avec enquête publique. La dernière délibération prise a été rejetée par le service des impôts. Une nouvelle procédure est possible : le transfert d'office de la voirie dans le domaine de la Commune sans indemnité, elle est votée à l'unanimité.

Révisions des tarifs communaux et du service de l'eau

Les tarifs communaux et du service des eaux sont révisés en fonction du coût de la vie. Les tarifs de location de la salle culturelle sont différés.

Création d'un poste emploi avenir

Depuis le 1^{er} octobre, pour faire face au départ de Mme Yvette BOUCHIER, un emploi jeune a été recruté. Il intervient aussi aux TAPs. Le Conseil entérine cette embauche décidée lors de la commission scolaire.

Révision du taux de la taxe d'aménagement

Le conseil maintient le taux de la taxe communale d'aménagement à 3% sur la commune. Il est fixé à 5% sur les zones 1AU et 2AU.

Renouvellement des conventions de mise à disposition de service

Le conseil accepte le renouvellement des conventions passées avec la communauté de communes de Lorris pour l'ALSH et la voirie car les conventions sont en fin d'échéance depuis le 31 décembre 2014. Il convient de les renouveler.

Courriers divers :

- Madame le Maire a adressé un courrier début septembre à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale pour l'interpeler sur la situation des effectifs scolaires. Une réponse explicative a été adressée, l'inspection sera vigilante sur la progression des effectifs.
- Madame le Maire diffuse deux courriers d'un administré.

Compte rendu de réunions :

- Commission scolaire du 18 septembre 2015 : la rentrée scolaire, les effectifs, et l'organisation des TAP, de la garderie et du restaurant scolaire.

- Commission travaux et environnement du 19 septembre 2015 : différents points ont été abordés comme des problèmes de busage, les travaux du lavoir, l'entretien de certains chemins et de bâtiments communaux.
- Une réunion publique du comité de défense des usagers SNCF et des services publics du giennois et des environs a eu lieu le 23 octobre à Briare.
- Commission information animation et festivités du 28 octobre : les festivités de Noël, la décoration du village et la rédaction de l'écho des loges sont déterminées.

Etude de droit de préemption urbain

La Commune ne préempte pas sur les 5 dossiers présentés (maison au 14 rue de la Monardière sur terrain de 853 m², maison au 4 rue du haut des terrages sur terrain de 1930 m², maison au 1202 route de Lorris sur terrain de 6.064 m², maison au 285 route de la vallée sur terrain de 2.159 m², maison au 92 rue de la Théauderie sur terrain de 2.045 m²).

Affaires diverses :

- Madame le Maire informe le conseil de la situation des locataires communaux entre les départs et les arrivées.
- La date du vote du remplacement ou du maintien de la TEOM est fixée au 23 novembre 2015. Le conseil est sollicité pour un avis.

Informations diverses :

- Le sénateur, Jean-Pierre SUEUR a obtenu l'attribution d'une dotation parlementaire de 15.000 € pour le renforcement de la défense incendie.
- Une demande de reconnaissance sécheresse a été adressée en Préfecture suite aux dégâts constatés sur plusieurs habitations de la commune.
- Un projet du lycée du Chesnoy sur le milieu aquatique sera mené durant l'année scolaire.
- M. Thierry KUCHARSKI, tiré au sort au titre de la liste annuelle des jurés d'assises 2016 a été retenu.
- La compagnie d'assurance du personnel a rédigé un panorama des absences pour raison de santé sur l'exercice 2014.
- Les travaux sur la pendule de l'église ne se feront pas avant la mi-janvier 2016.
- Le SICTOM, suite aux réclamations des riverains du chemin vert, procédera au ramassage des ordures ménagères avec un camion benne.
- La demande d'une épicerie ambulante a été refusée par Madame le Maire afin de préserver les commerces locaux.
- Le conseil est destinataire de remerciements divers pour subventions octroyées et pour condoléances adressées.

Expressions des conseillers

- Monsieur le 3^{ème} Adjoint relance le projet de régie pour les amendes de police.
- Un conseiller demande si le nettoyage de la façade de l'église est prévu : il a été planifié pour le 7 ou 8 décembre
- Le lycée du Chesnoy travaillera au Moulinet sur l'exploitation de fruits rouges.
- Un conseiller demande la communication du nombre de foyers desservis par le ramassage des ordures ménagères.
- Une limitation de vitesse à 70 km/h est demandée route de la Cour-Marigny.
- Un busage route de la Cour-Marigny semble dysfonctionner, la commission des travaux se déplacera.
- Une conseillère déplore la vitesse excessive dans le bourg de certains camions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.